

# Budget participatif

Les élus de Saint-Brevin-les-Pins ont fait le choix de développer sa politique de démocratie participative en donnant l'opportunité aux brévinnois de prendre part directement à l'élaboration de projets pour leur ville.

À ce titre, une part du budget d'investissement de la commune financera un budget dit « participatif » qui aura pour objectif de permettre l'émergence de projets d'initiative citoyenne, co-construits, et répondant au plus près des besoins des habitants.

Une enveloppe de 50 000 € a été dégagée en 2021 pour leur réalisation.

Le montant pourra être amené à évoluer dans les prochains exercices, en fonction de la participation et de l'implication des citoyens.

Les projets respectant les critères du règlement, dont la faisabilité technique, juridique et financière sera validée par le conseil participatif et les élus et services municipaux seront soumis au vote de la population. Le vote se fera via la page dédiée du site internet ou directement à la mairie.

Le règlement intérieur joint ci-dessous détaille les critères et la mise en œuvre du Budget Participatif de Saint-Brevin-les-Pins, et ses grandes étapes :

- [Élaboration et dépôt des projets](#)
- Analyse des projets,
- Vote par les habitants,
- Résultats et réalisation des projets.

Des permanences et réunions pourront être proposées pour aider les participants à monter et déposer leur projet.